

Séance du conseil communal du 29/04/2021

Membres présents: Roller, bourgmestre, Kirsch-Hirtt, Mersch, échevins, Alexander, Bach, Kremer A., Kremer B., Groff, Schmit, Wietor, Ney-Prim, conseillers, Flener, secrétaire

Membre excusé : /

Approbation de conventions, de compromis et d'actes :

Une convention conclue le 31 décembre 2020 entre le Fonds de gestion des édifices religieux et le collège des bourgmestre et échevins concernant la mise à disposition des églises de Lorentzweiler et de Bofferdange en vertu de la loi du 13 février 2018, réglant l'indemnité de 1000.-€ par église à partir du 1^{er} janvier 2021 est unanimement approuvée.

La convention de co-financement pour l'année 2021 de la maison des jeunes conclue entre les collèges échevinaux des communes de Lintgen et Lorentzweiler, l'organisme gestionnaire Uelzechtdall asbl et le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est unanimement adoptée.

Remplacement d'un membre dans la commission de la jeunesse

Par vote secret il est unanimement décidé de remplacer Monsieur Eric VENTURA par Monsieur Max Bichel en tant que membre dans la commission de la Jeunesse.

Gemeinderatssitz ung vom 29/04/2021

Anwesend: Roller, Bürgermeister, Kirsch-Hirtt, Mersch, Schöffen, Alexander, Bach, Kremer A., Kremer B., Groff, Schmit, Wietor, Ney-Prim, Gemeinderäte, Flener, Sekretär

Abwesend, entschuldigt: /

Genehmigung von Verträgen, Ankaufsvereinbarungen und Akten

Une convention conclue le 31 décembre 2020 entre le Fonds de gestion des édifices religieux et le collège des bourgmestre et échevins concernant la mise à disposition des églises de Lorentzweiler et de Bofferdange en vertu de la loi du 13 février 2018, réglant l'indemnité de 1000.-€ par église à partir du 1^{er} janvier 2021 est unanimement approuvée.

La convention de co-financement pour l'année 2021 de la maison des jeunes conclue entre les collèges échevinaux des communes de Lintgen et Lorentzweiler, l'organisme gestionnaire Uelzechtdall asbl et le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est unanimement adoptée.

Remplacement d'un membre dans la commission de la jeunesse

Par vote secret il est unanimement décidé de remplacer Monsieur Eric VENTURA par Monsieur Max Bichel en tant que membre dans la commission de la Jeunesse.